



→ COMMENT J'Y ACCÈDE ?

- > Présenter un dossier qui explique et justifie le projet, en rapport avec les objectifs et les priorités définis par la Région.

Les travaux relatifs au projet ne doivent pas démarrer avant l'autorisation émise par la Région.



→ QUELLE PRISE EN CHARGE ?

- > L'aide de la Région est comprise entre 10 et 50 % du coût HT du projet.
- > Elle est plafonnée à 100 000 €.

Jusqu'à **100 000 €** d'aide.



> **Coordination Région Basse-Normandie**
Direction Agriculture et Ressources Marines
02 31 06 96 98 / 02 31 06 98 95

Abbaye-aux-Dames - Place Reine Mathilde - BP 523 - 14035 CAEN Cedex
Tél. : 02 31 06 98 98 - Fax : 02 31 06 95 95 - www.region-basse-normandie.fr

PÊCHE ET CULTURES MARINES
Une aide aux projets pilotes



→ ÉDITO



Première pour la conchyliculture et le débarquement de coquillages, troisième pour la pêche : la Basse-Normandie possède une filière des produits de la mer de premier plan en France ! Ce secteur qui représente 8 500 emplois directs ou indirects, tire le meilleur parti d'atouts naturels : 471 kilomètres de côtes, espèces riches et variées en mer, eaux littorales de bonne qualité...

Mais les entreprises de ces filières vivent des évolutions structurelles majeures : contexte économique difficile, changements climatiques, modifications du cadre réglementaire et des conditions d'exercice de la profession. Pour aider les professionnels à anticiper et à trouver des réponses à court, moyen et long terme, la Région Basse-Normandie a révisé et adapté sa politique en faveur des ressources marines.

Objectifs ? Pérenniser, développer et valoriser ces secteurs économiques, dans le respect de l'environnement, de l'emploi et de la qualité des produits.

Ainsi, l'intervention régionale concerne quatre axes principaux :

- > **l'installation des jeunes pêcheurs,**
- > **la modernisation et le développement des outils de travail,**
- > **la qualité et la promotion des produits de la mer,**
- > **l'innovation** (projets pilotes).

Laurent Beauvais

Président de la Région Basse-Normandie



L'INNOVATION
au service d'une pêche
responsable.

→ C'EST QUOI ?

Vous souhaitez apporter une innovation au monde de la pêche et des cultures marines ? La Région peut vous aider à financer les actions nécessaires à la réalisation de ce projet : test de viabilité technique ou économique, expérimentation de méthodes de pêche sélectives et durables, de plans de gestion de la ressource...

Ce dispositif régional a un triple objectif :

- > mettre l'innovation au service d'une pêche responsable et d'une aquaculture durable.
- > favoriser le développement et l'intégration de l'innovation technique à bord des navires et des entreprises de pêche et d'aquaculture.
- > encourager les expérimentations pour réduire les coûts de production.

→ C'EST POUR QUI ?

- > Les organismes de recherche (publics et privés).
- > Les organisations représentatives (nationalement ou localement) de la pêche, de l'aquaculture, de la commercialisation et de la transformation des produits de la mer (y compris les pôles de compétitivité).
- > Les opérateurs économiques privés du secteur choisis par les organisations représentatives des filières pêche et/ou ressources marines.